Envoyé en préfecture le 21/08/2023
Reçu en préfecture le 21/08/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230703-DEC202378-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

0 3 JUIL 2023

DEC202378
TRAVAUX
Convention avec Enedis pour le raccordement électrique du bâtiment des Frères Maristes

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU la décision du Maire n°202273 acceptant le premier devis à hauteur de 63 306.98 € TTC ;

VU le devis d'Enedis et le projet de convention de raccordement incluant la réalisation d'une fouille supplémentaire ;

CONSIDERANT le projet de réhabilitation porté par la commune sur le bâtiment des Frères Maristes, que ce projet consiste à la construction d'une vingtaine de logements destinés aux personnes âgées et aux jeunes travailleurs ; qu'il convient de raccorder le bâtiment à l'électricité ;

CONSIDERANT que le devis d'Enedis répond au besoin ; que ces travaux sont couverts par une convention de raccordement ;

CONSIDERANT que le nouveau devis d'Enedis inclut la réalisation d'une fouille supplémentaire nécessaire au passage de câbles ;

DECIDE d'annuler et de remplacer la décision n°202273 ;

DECIDE de signer la convention de raccordement et le devis associé d'Enedis concernant le raccordement électrique du bâtiment des Frères Maristes pour un montant de 72 457.54 € TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Le Maire,

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON